

SOMMAIRE



1 • Pourquoi ce guide ?

2 • L'installation agricole de proximité, de l'idée au projet : le projet de vie au cœur du processus

2.1. Des projets à dimension humaine	P. 4
2.2. L'accès au foncier, l'étape décisive	P. 4
2.3. Perception du rôle des collectivités dans un parcours à l'installation par des porteurs de projet	P. 5
2.4. L'accès au métier ou aux métiers	P. 6
2.5. Des trajectoires d'installations faites d'aléas et de persévérance !	P. 7

3 • Retours d'expériences

3.1. Développer l'agriculture : les attentes des territoires derrière ce terme	P. 9
3.2. Focus sur l'approvisionnement de la restauration collective ...	P. 9
3.3. Quelques conseils pour commencer	P. 11
3.4. Des initiatives inspirantes	P. 13
3.5. Des idées à creuser encore et encore	P. 13

4 • Éléments pratiques pour agir localement

4.1. Quels acteurs mobiliser sur les Hautes-Alpes ?	P. 14
4.2. Connaître les acteurs agricoles et les filières sur mon territoire	P. 14
4.3. Mettre en œuvre concrètement le projet	P. 14
4.4. Connaître et s'informer sur les règles	P. 16

5 • Repères pour quantifier les besoins en foncier selon le type d'activité agricole

5.1. Productions végétales	P. 17
5.2. Productions animales	P. 21

6 • Des activités d'accueil à la ferme en complément de la production agricole

P. 27

1 • POURQUOI CE GUIDE ?

Depuis quelques années, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à s'investir dans des **projets agricoles pour une production alimentaire locale**. Cet objectif n'est pas le seul, l'enjeu agricole est aussi un moyen pour les territoires de répondre à des besoins sociaux et sociétaux autant que pédagogiques, avec au centre l'activité agricole. L'agriculture a forgé notre territoire. Elle est à l'origine de sa culture, de ses paysages, de sa renommée et de son attractivité touristique. C'est une activité qui compte en terme d'emploi car à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais, c'est 322 chefs d'exploitation et pas moins de 270 équivalents temps plein employés dans les entreprises agro-alimentaires !

L'agriculture apparaît très régulièrement comme une **composante des projets locaux** notamment au travers de l'aménagement du territoire, mais suscite de nombreuses interrogations : Qui mobiliser pour concrétiser le projet ? Qui le réalisera ? Combien de temps faudra-t-il y consacrer ? Est-ce que d'autres territoires l'ont déjà fait ? Est-il possible de penser un projet agricole comme un projet d'aménagement ?

Toutes ces questions sont légitimes et ce guide a vocation à **proposer des réponses et des repères**, ainsi que de premières pistes pour agir.

Il est destiné aux collectivités territoriales et aux acteurs locaux. Il est issu d'un travail de retours d'expérience mené par les partenaires du projet LEADER « Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais ».

AVANT D'ALLER PLUS LOIN

Favoriser l'installation agricole ou aider à la diversification d'exploitations existantes ?

Ce guide s'adresse à des **collectivités ou acteurs de l'aménagement** ayant la volonté de contribuer à l'installation de nouveaux projets agricoles sur leur territoire. Il traite uniquement de nouvelles installations, mais l'émergence de projets agricoles sur le territoire peut prendre d'autres formes. Il est au préalable **crucial de connaître et prendre en compte les exploitations agricoles déjà existantes** sur votre territoire, qui peuvent être porteuses de projets agricoles de proximité (volonté de diversifier ces activités, création de nouvelles activités à l'occasion d'une installation dans le cadre familial...) ou qui peuvent être associées à vos projets.

Ainsi, **la réflexion doit être partagée** avec les agriculteurs déjà en activité, de manière à bien appréhender les synergies possibles. Connaître leurs activités, leurs ambitions, leurs difficultés et les appuis dont ils pourraient avoir besoin sont autant de points essentiels à traiter en amont et en parallèle d'un projet de nouvelle installation agricole.

2 • L'INSTALLATION AGRICOLE DE PROXIMITÉ, DE L'IDÉE AU PROJET : LE PROJET DE VIE AU CŒUR DU PROCESSUS

Une installation d'une activité agricole de proximité sur sa collectivité nécessite de travailler en étroite collaboration avec le futur porteur de projet. Il sera le « faiseur » du projet territorial.

**Comment les porteurs de projet conçoivent-ils leur projet ?
Quelles sont leurs motivations ? Est-ce que leur projet peut être compatible avec le projet de territoire ? De quoi ont-ils besoin ?**

2.1. Des projets à dimension humaine

La création d'une activité agricole relève d'une activité professionnelle mais pas seulement. Les aspirations des porteurs de projet se basent dans la très grande majorité des cas sur **un souhait fort de mettre en cohérence éthique de vie et activité professionnelle.**

Les porteurs de projet inscrivent leur projet dans des enjeux sociétaux tels que l'alimentation, l'écologie, les liens sociaux, l'autonomie vis-à-vis des énergies fossiles, la transmission de savoirs... Les projets agricoles portés sont développés avec la **volonté de contribuer à l'évolution des pratiques agricoles vers l'agroécologie et l'économie circulaire.**

Les porteurs de projet sont aussi animés par les liens qu'ils vont tisser, que ce soit avec les consommateurs, les voisins ou les visiteurs du site. Il s'agit bien d'une **conception personnelle** qui va être le socle du projet depuis l'idée jusqu'à sa concrétisation.

2.2. L'accès au foncier, l'étape décisive

La concrétisation du projet d'installation passe de façon **incontournable** par **l'accès à un lieu d'exploitation.** Cet accès s'avère être l'aspect le plus complexe pour les porteurs de projet.

Mettre en adéquation un projet agricole et un site n'est pas chose aisée. Une installation réussie repose sur l'adéquation entre le projet agricole, ses contraintes, ses spécificités, et un site disponible au moment opportun. Certaines conditions d'exploitation sont incontournables : disponibilité en eau pour l'irrigation ou l'approvisionnement en eau du bâtiment pour l'abreuvement des animaux, le nettoyage des locaux de transformation, superficie minimale, qualité du sol, accès, sécurité du lieu, constructibilité, etc. Lorsque des investissements importants sont nécessaires, il est conseillé que les lieux d'implantation soient acquis et non loués. Dans

le cas d'un bail, celui-ci doit être suffisamment sécurisant au regard des investissements, notamment en termes de durée.

Deux cas de figure se présentent : soit le site est déjà identifié, soit il doit être trouvé.

- Si le site est identifié, il est nécessaire de réaliser en amont des études techniques et juridiques pour vérifier que les conditions d'implantation d'une activité agricole sont réunies. Un temps suffisant et des moyens sont nécessaires pour valider la faisabilité d'un projet.
- Si le site doit être trouvé, plusieurs difficultés peuvent être rencontrées pour identifier le foncier idéal.

Le département des Hautes-Alpes se caractérise par un **marché foncier plutôt restreint** : les opportunités foncières sont rares et le foncier est convoité pour de nombreux usages. Par ailleurs, une part importante des terres agricoles haut-alpines sont exploitées sans titre, ainsi le départ d'un agriculteur ne contribue pas systématiquement à la mise sur le marché d'une opportunité foncière à acquérir. Enfin, l'achat du foncier demande un **investissement financier important**, qui peut dépasser les capacités du porteur de projet.

Face à ces difficultés, on observe parfois, soit des candidats qui s'adaptent aux opportunités foncières et redimensionnent leur projet à la baisse, soit décident de développer leur projet sur plusieurs sites ou bien encore abandonnent l'idée de s'installer dans nos montagnes haut-alpines.



Pour faire face à des transmissions d'exploitation avec un montant de capital élevé, la SAFER Paca, Coopération Sud et la Région Sud ont créé en 2020 la SCIC Terre Adonis pour réaliser du portage foncier en associant le porteur de projet et des partenaires financiers, publics ou privés.

2.3. Perception du rôle des collectivités dans un parcours à l'installation par des porteurs de projet

Le succès d'un parcours à l'installation **dépend d'opportunités et de rencontres** faites par le porteur de projet. Il utilise son réseau familial, celui du monde agricole et celui des collectivités territoriales. Celles-ci, en général les communes, peuvent interagir à différentes étapes avec le porteur notamment lors de la recherche de foncier et lors de la mise en œuvre concrète de l'installation agricole.

En effet, elles facilitent la recherche de lieux d'exploitation (veille foncière) et l'obtention d'autorisations pour des aménagements (des constructions, par exemple). Elles peuvent aussi avoir un **rôle de mise en réseau**. La sensibilisation des élus à la connaissance d'une diversité de projets agricoles est incontournable pour une bonne prise en compte des réalités agricoles et éviter les blocages. L'activité agricole peut nécessiter **l'aménagement d'une parcelle** (bâtiment agricole, d'élevage, d'habitation, serres, accès...)...

De 2015 à 2019, la Commune d'EYGLIERS et la SAFER ont mené une action de mobilisation foncière qui a abouti à la maîtrise foncière de 15 ha. Résultat : 3 installations et 5 exploitations existantes dont le foncier a été restructuré. Au regard du travail accompli, le partenariat se poursuit !

2.4. L'accès au métier ou aux métiers

Il existe **autant de profils que de projets** : si dans la plupart des cas, les installations se font dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou d'une réorientation, d'autres sont issues de parcours agricoles plus classiques. Les porteurs de projet se forment dans des lycées agricoles, des écoles d'agronomie ou bien dans des structures spécialisées. Tous ne disposent pas de la capacité agricole au sens du Code rural, mais peuvent l'acquérir progressivement par la formation ou s'associer à une personne qui en dispose.

Au-delà de la formation, **c'est l'acquisition d'expérience qui est importante**. Elle passe par des stages, du salariat, de l'immersion, un passage en couveuse d'activité. Cette étape préalable se révèle incontournable pour préciser son projet, renforcer ses connaissances techniques, acquérir les bases en gestion et constituer un réseau professionnel.

ADFPA, Apprentissage, Stage PPP...

2.5. Des trajectoires d'installations faites d'aléas et de persévérance !

De la stratégie d'adaptation à l'opportunité : comment s'y prennent les porteurs de projet ?

Si les projets d'installation reposent largement sur des **aspirations personnelles liées à un projet de vie**, leur concrétisation est aussi le résultat des opportunités et des aléas rencontrés. Le travail de retour d'expériences réalisés entre 2019 et 2021 dans le cadre de ce projet LEADER auprès des conseillers installation et transmission de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes portant sur les parcours des jeunes installés, a permis d'identifier trois types de trajectoires.

Les trajectoires linéaires



Le projet rencontre peu d'obstacles. Il s'inscrit dans une **continuité « naturelle »** postérieure à la formation et à l'acquisition d'expérience.

Caractéristiques de ces installations :

- Stabilité du foncier : achat, baux ruraux, convention à moyen et long terme ;
- Zone agricole dont le règlement autorise l'aménagement d'équipements dédiés ;
- Capacités d'autofinancement issues de fonds propres ou familiaux et facilitant l'accès aux emprunts bancaires ;
- La possibilité d'habiter sur le lieu d'exploitation.

Les trajectoires par rebonds



Le porteur saisit des opportunités lui permettant de concrétiser son projet et développe une **logique d'essaimage** sur plusieurs sites lui permettant, à terme, d'arriver à un rythme de croisière.

Caractéristiques de ces installations :

- Implantation sur une multiplicité de sites en milieu urbain voire périurbain
- Développement de plusieurs activités permettant une diversification des sources de revenus
- Liens plutôt précaires avec le foncier, souvent non identifié comme agricole dans les documents d'urbanisme.

Ici les projets se construisent sur la base des opportunités et s'adaptent aux contraintes rencontrées.

Les trajectoires par détours



Le projet est fortement **impacté par des événements extérieurs**. Les candidats sont amenés à **refondre entièrement** le projet de départ ou peuvent même être contraints à le mettre en veille, voire à l'abandonner.

Caractéristiques pour ceux qui arrivent à s'installer :

- Choix d'un secteur géographique qui privilégie la proximité avec la famille quitte à n'obtenir que de rares opportunités foncières (l'habitat prime sur l'activité agricole) ;
- L'accès au foncier rencontre de forts aléas en raison d'alternances politiques et/ou de contrats de mises à dispositions fragiles (conventions précaires) ;
- Mise en pause du projet le temps de constituer un capital.

Faire à plusieurs : une intention de départ difficile à tenir !

Les projets comportent plus fréquemment une dimension collective, et d'association à d'autres porteurs de projet (sous une forme non spécifiée). La synergie recherchée correspond à une **volonté de partager une vision de l'agriculture**, un site, des équipements, des circuits de commercialisation, d'avoir une **complémentarité agronomique** avec le déploiement d'activités variées (par exemple céréales et atelier artisanal de boulangerie, ou micro-brasserie, élevage et ferme pédagogique...).

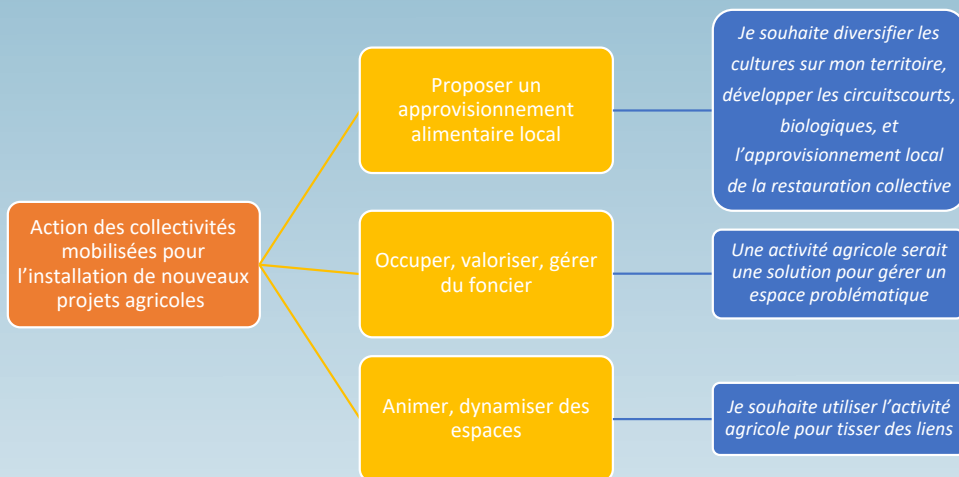
Si les intentions sont là, la concrétisation se confronte à la **difficulté de trouver un lieu d'exploitation** qui pourra correspondre à l'ensemble des besoins. De plus, les statuts, les situations personnelles ou les capacités financières hétérogènes au sein du groupe auront un **impact sur la temporalité du projet**. La concrétisation du projet mené seul sera souvent plus rapide. Toutefois les projets collectifs existent, ils se développent plutôt autour d'un projet déjà en place ou autour d'un accès au foncier déjà acté et qui va susciter la création d'un projet collectif.

3 • RETOURS D'EXPÉRIENCES

3.1. Développer l'agriculture : les attentes des territoires derrière ce terme

Dans le cadre du projet LEADER « Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais », des entretiens approfondis ont été menés auprès des conseillers de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et de la SAFER PACA sur les actions et projets auprès des collectivités.

Ces échanges ont abouti à l'identification de **trois grands types de préoccupations** sous-tendant l'action des collectivités mobilisées pour l'installation de nouveaux projets agricoles.



3.2. Focus sur l'approvisionnement de la restauration collective

Le souhait de proposer un approvisionnement local de la restauration collective est souvent à l'origine de la réflexion des collectivités sur l'agriculture de proximité. Ainsi nombreuses sont les collectivités qui souhaitent installer un maraîcher pour fournir la cantine scolaire ou plus largement la restauration hors domicile.

Le retour d'expériences montre que le **lien installation/approvisionnement restauration collective n'est pas évident** en raison des volumes nécessaires et de la saisonnalité des besoins si le nombre de convives est élevé (grosses quantités de manière ponctuelle, peu de besoins en période

estivale correspondant à un pic de production). Ce débouché correspond peu à l'activité d'un maraîcher seul.

Ainsi, pour atteindre un certain pallier de production, il est **recommandé de travailler avec les producteurs locaux en place**. De plus, les débouchés de proximité sont multiples (vente directe, marchés, GMS...) et peuvent être complémentaires.

Les conditions d'approvisionnement local dépendent de la compétence de la collectivité (gestion directe : marché public ou gestion déléguée via le cahier des charges du prestataire).

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont un bon moyen de **donner un cadre stratégique et opérationnel** à des actions partenariales, de manière concertée et à l'initiative des acteurs d'un territoire.

Vous trouverez ci-dessous des ressources pour vous aider dans votre réflexion :

- Ministère de l'agriculture : « Localim : la boîte à outils des acheteurs publics de restauration collective » ;
- Ministère de l'agriculture : « Comment construire son projet alimentaire territorial ? » .



3.3. Quelques conseils pour commencer

📖 L'opportunité foncière, un préalable !

Le retour d'expérience réalisé montre que les collectivités qui arrivent au bout de leur projet actuellement, sont **celles qui bénéficient d'une maîtrise foncière au préalable**. La maîtrise de sites adéquats pour y développer des projets agricoles peut être issue d'une réorientation de foncier (réaffectation de l'usage, espaces interstitiels) ou d'un travail de veille en concertation avec les exploitants agricoles du territoire.

📖 Agir sur le foncier : les outils existants

- Le **Plan Local d'Urbanisme** est un outil qui peut protéger le foncier agricole à fort potentiel agronomique et permettre l'installation de nouveaux agriculteurs (possibilité de construire de nouveaux bâtiments d'exploitation, d'implanter des serres maraîchères...);
- La Convention d'Intervention Foncière avec la SAFER permet de connaître en temps réel les ventes de parcelles en zones Agricole et Naturelle sur la commune et de solliciter une préemption par la SAFER (préemption pour motif agricole ou environnemental) ;
- La recherche et l'incorporation des Biens Sans Maître permet de renforcer la propriété foncière communale ;
- La convention de stockage permet de constituer une réserve foncière en partenariat avec la SAFER et le Département ;
- L'Association Foncière Pastorale (AFP) permet de regrouper des propriétés très morcelées pour faciliter leur mise en valeur agricole ;
- L'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) permet de recomposer le parcellaire cadastral (ex-remembrement).

LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE RECHERCHE

- **Appel à manifestation d'intérêt : est-ce que je souhaite que des candidats me donnent à voir une diversité de propositions permettant ensuite de construire un projet ?**
- **Appel à projets : est-ce que je souhaite une proposition de projet clé en main ?**
- **Appel à candidatures : est-ce que je recherche un exploitant pour un projet que j'ai déjà défini ?**

🗨️ Pour rechercher un porteur de projet

- **Communiquer votre annonce** auprès des différents réseaux agricoles et les établissements scolaires offrant des formations en agriculture, sur les réseaux sociaux et dans les journaux locaux ;
- Être à l'écoute des possibilités remontées par les citoyens de votre collectivité ;
- Ne pas promettre à un porteur de projet un site puis le mettre en concurrence ;
- **Afficher clairement** le type de bail et le montant du loyer ;
- Adapter la procédure de recherche selon l'avancée du projet : Appel à Projet (AAP), Appel à candidature ou Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Quelques exemples de soutien des collectivités ou acteurs de l'aménagement à des installations agricoles de proximité

🗨️ Du plus modeste...au plus fort

- Mettre en réseau, appuyer une demande de subvention, communiquer sur le projet, organiser des réunions d'information
- Permettre d'obtenir un permis de construire, appuyer un projet dans l'échange avec un Architecte des bâtiments de France
- Soutenir une collecte participative, même si la participation financière de la collectivité est symbolique
- Fournir une place sur le marché, une solution de commercialisation
- Constituer une Amap

- Financer des clôtures, réseaux, accès, fossés...
- Financer la prestation pour semer des engrais verts en amont de la mise en culture
- Financer des études préalables
- Trouver une solution de logement pour le porteur de projet
- Apporter du conseil technique

- Mettre à disposition du foncier par l'intermédiaire d'un bail rural
- Construire un bâtiment agricole ou un logement pour l'exploitant
- Faire contribuer les agents des espaces verts au projet agricole
- Porter un espace test agricole
- Transmission d'exploitation : prendre des parts pour racheter des biens agricoles. Ex : une SCIC qui rachète une ferme

En cas de soutien financier, il convient de respecter les conditions d'octroi de l'aide prévues par les textes réglementaires en vigueur, notamment le règlement de minimis agricole.

3.4. Des initiatives inspirantes

Volet Foncier

- ZAP d'Abriès
- Politique foncière d'Eygliers
- Maîtrise des biens sans maîtres à Puy-St-André
- Echanges amiables sur Cervières pour l'installation de Charles Mailet
- Mise en gestion du foncier via l'AFP de Villar d'Arène

Volet Bâtiment

- Acceptation de permis de construire ;
- Monétier les Bains : animation pour identification de secteurs pour l'implantation de bâtiments agricoles ;
- Ferme communale de Puy Saint-Pierre ;

Volet Agriculteur/Porteurs de projets

- Rechercher un porteur de projet via le RDI (ex. : Claire Andrès) ;
- Des idées à creuser encore et encore.

3.5. Des idées à creuser encore et encore

Foncier agricole

Classer les terres agricoles de mon territoire en zone agricole dans mon document d'urbanisme

Préserver durablement l'é foncier agricole avec une Zone Agricole Protégée (ZAP)

Maîtriser le foncier agricole en déshérence avec la procédure des Biens vacants et sans maîtres

Mettre en gestion le foncier agricole communal en direct ou via une Association Foncière Pastorale (AFP)

Constituer une réserve foncière

Bâtiments agricoles

Identifier des secteurs propices à l'implantation de bâtiments agricoles dans le contexte de mon territoire (PPRI, PLU, enjeux agricoles...)

Inclure des secteurs permettant le développement de bâtiments agricoles (en extension de l'existant ou en création) dans mon document d'urbanisme

Accorder des permis de construire en zone agricole lorsque la nécessité agricole est avérée

Porter la mise en place d'une ferme communale ou une ferme relais

Agriculteurs et porteurs de projet

Créer un lieu d'échanges avec une Commission Agriculture/Pastoralisme sur ma commune

Définir un projet agricole de territoire

Mettre en relation agriculteurs/porteurs de projets et propriétaires

Rechercher des porteurs de projets via le RDI et/ou SAFER

4 • ÉLÉMENTS PRATIQUES POUR AGIR LOCALEMENT

4.1. Quels acteurs mobiliser sur les Hautes-Alpes ?

Cette partie présente une **cartographie d'acteurs** susceptibles d'être mobilisés tout au long de la réflexion visant le développement d'un projet d'agriculture de proximité. Cette cartographie se base sur les attentes et les besoins des collectivités et des acteurs locaux.

Cette liste, qui n'a pas la prétention d'être exhaustive, permet aux lecteurs du guide d'avoir une vision générale des acteurs mobilisables dans les Hautes-Alpes.

4.2. Connaître les acteurs agricoles et les filières sur mon territoire

- Agriculteurs ;
- Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ;
- Parc Naturel Régional du Queyras ;
- SAFER PACA ;
- GAL LEADER du Grand Briançonnais.

4.3. Mettre en œuvre concrètement le projet

📍 Trouver un porteur de projet

- APECITA (Spécialiste de l'emploi en agriculture, agroalimentaire et environnement) ;
- Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ;
- Lycée agricole Les Emeyères, Gap ;
- Les organismes de formations : ADFPA ;
- Point Accueil Installation 05 (PAI) ;
- Safer PACA.

📍 Trouver des financements en tant que collectivité-aménageur

- Agence de l'eau ;
- Financements liés à l'aménagement du territoire : contrats de ruralité... ;
- Fondations ;
- Fonds européens : FEDER et FSE (cohésion des territoires, social) ; FEADER (développement rural, notamment fonds LEADER) ;
- Intercommunalités, Parcs naturels régionaux... ;
- Plateforme de financements participatifs (Miimosa, Blue Bees,

Cigales, Ulule...);

- Programme national pour l'alimentation (appels à projets nationaux ou régionaux);
- Programmes d'investissements d'avenir – Caisse des dépôts et consignations;
- Région SUD Paca dispositifs agricoles.

Trouver ou sécuriser une emprise foncière

Portage à long terme ou stockage temporaire :

- Collectivités;
- Foncière et/ou Fondation Terre de liens;
- SAFER Paca / Terre Adonis.

Aide à la stratégie foncière :

- Safer PACA;
- Terre de Liens PACA.

Identification d'opportunités foncières (veille, transmission, prospection-négociation) :

- Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes (Répertoire départ installation – RDI);
- Safer PACA;
- Terre de Liens PACA.

Réaliser une étude de faisabilité et/ou bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage

- Bureaux d'études hydrologie / forage;
- Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes;
- Laboratoires d'analyse de sols / des légumes;
- Terre de Liens PACA;
- Safer PACA.

Concevoir des débouchés pour la production

- Acheteurs locaux (centrales d'achat, restaurants...);
- Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes;
- Réseau des Amap;
- Autres acteurs privés des circuits courts (Echanges Paysans).

4.4. Connaître et s'informer sur les règles

📖 Conseil architectural et intégration paysagère



- Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ;
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ;
- Parc Naturel Régional du Queyras.

📖 Délivrance d'autorisations diverses dont permis de construire

- Architecte des bâtiments de France ;
- Commune ou EPCI ;
- Direction Départementale des Territoires (DDT) et Commission ;
- Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;
- Groupement de Défense Sanitaire (GDS).

📖 Informations diverses

- Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ;
- Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ;
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) (loi sur l'eau) ;
- Mutualité Sociale Agricole (MSA) Alpes Vaucluse (statut et protection sociale).



**POUR VOUS TENIR INFORMER DE TOUTES
LES ACTUALITÉS AGRICOLES HAUT-ALPINES**

**Inscrivez-vous à la newsletter
de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes**

www.chambre-agriculture05.fr

5 • REPÈRES POUR QUANTIFIER LES BESOINS EN FONCIER SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ AGRICOLE

Cette partie présente un **inventaire non exhaustif** de ce qui peut s'envisager en productions agricoles dans le cadre d'une installation en zone de montagne ou haute-montagne sur le territoire du PETR du Grand Briançonnais. Les surfaces données sont des **repères généraux**, et varient en fonction du projet du candidat à l'installation, de la complémentarité des productions.

Il est évident que les productions identifiées doivent tenir compte des spécificités du territoire avec son altitude élevée, ses surfaces cultivables et ses possibilités d'irrigation limitées.

Pour chaque production, il sera indiqué une surface minimale ou un effectif animal minimum à envisager, ainsi que la SMA (surface minimale d'assujétissement) permettant d'avoir un statut social agricole.

Il sera analysé aussi les possibilités de transformation des produits, considérant que les rendements étant limités, il convient de compenser les déficits de quantités produites par des démarches de valorisation permis par la transformation, le conditionnement des produits et la commercialisation en circuits courts favorisées par certaines démarches qualité tels que le bio.

5.1. Productions végétales

Les conditions pédo-climatiques locales liées surtout à l'altitude limitent les possibilités de cultures et limitent aussi les rendements de ces cultures.

Comme indiqué en introduction, afin d'assurer la viabilité d'un tel système, un jeune installé pourra activer **deux principaux leviers** :

- **optimiser la valorisation des productions** par la vente en circuits courts voire la transformation ;
- **avoir une activité saisonnière en hiver** (période où l'activité liée aux cultures est fortement réduite).

Dans ce contexte, il pourrait être envisagé les productions suivantes :

☞ Maraîchage diversifié en plein champs et sous serre

Pommes de terre, salades, poireaux, navets, carottes, épinards, bettes, rhubarbe, haricots, certains cucurbitacés seraient les principaux légumes de saison possibles. La saison de production étant limitée, la diversité des variétés de légumes et la présence de serres sera déterminante (sur 20 à 25 % de la surface cultivée).

Une pomme de terre de qualité et de haute montagne pourrait représenter une production phare pour le territoire. Un peu à l'image de la pomme de terre de Cervières qui s'est construite de manière positive avec une forte notoriété dans le Briançonnais. Il conviendrait néanmoins d'affiner le potentiel de rentabilité d'une telle production en lien notamment avec les rendements réalisés.

L'altitude a des effets bénéfiques dans les modes de cultures :

- elle permet de réduire voire de se passer de traitements à réaliser pour la protection des cultures. (Exemple le doryphore pour les pommes de terre) ;
- certaines études scientifiques ont montré que les aliments issus de cultures d'altitude sont davantage pourvus en vitamines et minéraux, ce qui leur confère des qualités nutritives supérieures.

Conditions pour une production maraîchère de montagne :

- 1,5 ha - 2 ha de terres cultivables au minimum (correspond à la Surface Minimale d'Assujétissement – SMA) pour obtenir un statut agricole permettant de bénéficier d'une couverture sociale en tant qu'agriculteur à titre principal et de la DJA (dotation Jeune Agriculteur) ;
- **Accès à l'eau fortement recommandé ;**
- Prévoir des locaux de stockage hors gel (à construire sur site ou à aménager dans des locaux existants dans les hameaux) ;
- Les investissements matériels peuvent être assez limités (tracteur et petit matériel d'occasion) ;
- La production sera valorisée prioritairement en circuits courts : vente sur site, marchés, paniers en AMAP, magasins locaux, restauration traditionnelle et restauration collective ;



• Pour la restauration collective, il s'agira de bien corrélérer et organiser l'offre de légumes et la demande notamment en termes de saisonnalité.

L'option transformation : certains légumes peuvent être valorisés en produits transformés tels que veloutés, potages, pâtés végétaux et autres tartinades. L'aménagement d'un petit laboratoire à la ferme sera alors nécessaire. Une mise en conserve nécessite néanmoins le passage par un autoclave dont l'investissement peut se révéler difficile à amortir.

Les petits fruits

Framboises, groseilles, mûres mais aussi argousier... Il s'agit de cultures pérennes. L'entrée en production se fait un à deux ans après la plantation.

Il sera déterminant de bien **sélectionner les variétés de plants** afin qu'elles soient adaptées aux conditions pédo-climatiques locales.

La production des framboises (et fraises) correspondrait assez bien à la période touristique d'été (août notamment). Elles peuvent donc être vendues en frais en barquette. Les variétés remontantes permettent un étalement de la production donnant ainsi la possibilité de cueillir hors saison une quantité de petits fruits qui, après congélation, pourra être transformée en saison creuse (confitures, coulis, sirops voire pâtisseries...).

La gamme de produits transformés peut être complétée par d'autres variétés issues de **cueillette en milieu naturel** (cynorrhodon, argousier, épine vinette...). L'avantage est que ces produits peuvent être écoulés tout au long de l'année.

Surface à prévoir : 0.5 ha à 1.5 ha de terres mécanisables – la SMA hors transformation et circuits courts est de 1.5 ha. – Accès à l'eau indispensable.

Remarques :

- Le temps consacré à la cueillette en milieu naturel peut être prise en compte dans l'obtention d'un statut agricole.
- Des essais culturaux permettraient de tester des variétés les plus adaptées au territoire dans la durée.
- Les temps de cueillette sont très importants en petits fruits (par exemple on compte 3 kg/heure de framboises) et il peut être nécessaire d'avoir recours à de la main d'œuvre extérieure sur des périodes ciblées.



Les plantes aromatiques et médicinales

Il existe de nombreuses plantes cultivables dans cette catégorie. Une sélection de plantes alpines constituerait une production des plus adaptées au territoire, parmi lesquelles on peut citer : le génépi, l'édelweiss, le chardon bleu. D'autres espèces peuvent être possibles pour une destination non alimentaire (joubarbe...).



Le génépi est une plante emblématique qui fait l'objet d'une réglementation sur la cueillette en milieu naturel. Par le passé, des dérogations à la réglementation de la cueillette pouvaient être obtenues afin d'alimenter le secteur de la liquoristerie, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a réalisé des expérimentations sur la culture du génépi et a édité un livret technique. C'est une plante qui a un potentiel de valeur ajoutée important mais qui reste une plante sauvage difficile à domestiquer et est par conséquent très technique dans sa conduite. Les différents essais de culture ont montré que l'altitude est un des principaux critères de réussite pour la domestication de cette espèce.

Le génépi peut faire l'objet d'une valorisation par le producteur avec un conditionnement en sachets à vendre en direct. L'acheteur fait lui-même sa liqueur.

On peut aussi imaginer que le producteur produise sa propre liqueur, en l'associant à des liqueurs d'autres plantes (fleurs de mélèzes, prunes sauvages...) pour constituer une gamme de spiritueux typés « haute-montagne ».

L'édelweiss se cultive plus facilement. Il peut être valorisé en plante ornementale. Certains industriels l'utilisent dans le secteur de la cosmétique.

Un autre système consiste à produire des plantes destinées à une gamme d'infusions à produire et à commercialiser soi-même. Il s'agit là surtout d'identifier les plantes qui pourront faire l'objet d'associations pour une telle gamme : menthe, mélisse, hysope, serpolet... peuvent constituer une base.

Une dernière possibilité revient à produire des plantes pour les transformateurs locaux. Il s'agit d'identifier les plantes qui font l'objet d'une demande des liquoristes et autres transformateurs locaux de plantes, de bien vérifier qu'elles puissent se cultiver sur le territoire et de

se mettre d'accord sur des niveaux de prix qui soient acceptables et par le producteur et par l'acheteur.

Surfaces nécessaires: sont de l'ordre de 0.25 ha à 1 ha de terres mécanisables selon les espèces cultivées (remarque : le génépi ne se cultive pas dans n'importe quel type sol (cf livret technique) – Accès à l'eau indispensable. Un petit laboratoire pourra être construit/aménagé s'il est développé une activité de transformation/séchage/conditionnement.
SMA : 1 200 heures minimum consacrés à la production et éventuellement la transformation/commercialisation.

5.2. Productions animales

L'élevage bovin est ovin est **présent de longue date** sur le territoire. Il existait par le passé une économie à tendance vivrière articulée sur l'élevage de bovins pour le lait et accessoirement la viande. L'organisation de la filière laitière queyrassine autour de fruitières communales était particulièrement reconnue et pris même en modèle par d'autres territoires montagnards. Le système laitier a progressivement laissé place à un modèle allaitant et transhumant en bovin et en ovin, permettant aussi d'avoir une action sur l'entretien des milieux naturels.

Les acteurs de la filière locale ont engagé des démarches d'envergure dans la **reconnaissance officielle d'une spécialité fromagère historique** : « le Bleu du Queyras » qui devrait prochainement faire l'objet d'une AOP. Il existe aujourd'hui 5 exploitations de vaches laitières dans le Queyras dont une devrait disparaître bientôt.

Le maintien des vaches laitières, un enjeu de taille pour la filière lait

Une étude réalisée auprès des producteurs laitiers de plus de 55 ans des Hautes-Alpes sur l'avenir de l'exploitation laisse présager un statut quo quant au nombre d'exploitation dans un horizon de 5 à 10 ans. Dans les exploitations sous forme sociétaire, il y aura une baisse du nombre d'actif pour un tiers d'entre eux mais pas de cessation au niveau de l'exploitation. Les installations en cours devraient à peu près compenser les cessations d'activités.



Compte tenu de la forte demande en lait des transformateurs locaux (demande largement supérieure à l'offre), La Chambre d'Agriculture a réalisé une étude de faisabilité technico-économique consistant à définir les **conditions nécessaires pour créer une exploitation laitière** en secteur de haute-montagne.

Cette étude de faisabilité technico-économique définit au mieux les surfaces minimales à mobiliser en fauche et en parcours, le nombre de vaches sur la base d'un rendement laitier réaliste en lien avec les investissements en bâtiments aux normes et aux matériels nécessaires. L'étude montre la nécessité de s'appuyer sur une **assise foncière minimale de 40 à 50 ha** dont 15 ha de près de fauche, un élevage d'environ 25 vaches, un **prix du lait conséquent** (qui se rapproche des valorisations constatées dans les secteurs en IGP/AOP) et des aides sur les bâtiments d'élevage qui génèrent un surcoût significatif par rapport aux autres espèces animales. Les bâtiments devront être construits sur des terres que l'exploitant devra acquérir en propriété dans une zone adaptée.

La recherche de candidats souhaitant s'installer dans ce système pourra s'effectuer par le Répertoire Départ Installation (RDI) ou d'autres réseaux intervenant sur la thématique de l'installation et la transmission.

L'élevage bovin allaitant et d'élevage



Nombre d'éleveurs qui ont abandonné le lait de vaches dans le passé ont converti leur élevage en système allaitant destiné à la production de viande ou en génisses d'élevage destiné à vendre des génisses prêtes à vêler pour les éleveurs laitiers des Savoies et du massif central.

Les systèmes allaitants pour la production de brouillards et de génisses/vaches à viande sont relativement **peu nombreux sur le Grand Briançonnais**. On recense d'avantage d'élevages pour la production de génisses destinées à être vendues aux éleveurs savoyards ou du massif central pour la production de lait. Les génisses haut-alpines et en particulier celles du Grand Briançonnais sont appréciées pour leur qualité et leur rusticité.

Les transmissions s'opèrent surtout dans le cadre familial. Il est quasiment impossible de créer un élevage allaitant vu le foncier que ces systèmes mobilisent. Comme les ovins, ces systèmes entretiennent très bien les **grands espaces** montagnards (pré de fonds de vallées, pâturages d'intersaison et espaces pastoraux. En cela, ils sont assez dépendants des aides agricoles.

Surfaces nécessaires : plusieurs dizaines d'hectares en prairies de fauche ou terres cultivables, et plusieurs dizaines d'hectares en pâturage. Les besoins précis seront à analyser en fonction du projet.

📍 L'élevage ovin-viande : un pilier de l'élevage haut-alpin qui entretient les grands espaces

C'est la filière qui recense le plus d'exploitations (près d'un tiers). Les systèmes se sont professionnalisés et les effectifs ont augmenté au fil du temps. L'effectif moyen d'une exploitation est d'environ 300 brebis-mères sur les systèmes montagnards.

La filière ovine s'est structurée ces dernières années. La coopérative « l'Agneau Soleil » est un acteur important de la filière ovine du nord des Hautes-Alpes. En termes de valorisation de la production, l'Agneau de Sisteron (IGP/Label Rouge) est devenu un **signe officiel de qualité déterminant**. De nombreux éleveurs de la zone Nord y adhèrent.

Il faut noter **l'organisation locale de la filière** viande du Nord des Hautes-Alpes autour de l'abattoir de Guillore, du collectif d'éleveurs sur la gestion de la salle de découpe et la marque « viandes de pays Guil et Durance » permettant de valoriser les agneaux du territoire avant tout. Le renouvellement des générations est assez satisfaisant sur cette filière, les transmissions se faisant essentiellement dans le cadre familial. Certaines exploitations se transmettent hors cadre familial. Ces élevages sont **« consommateurs » d'espaces** et donc de foncier. Les élevages ovins se prédisposent assez facilement à la pluri-activité, surtout en période d'hiver.

Ces filières ont besoin des aides agricoles pour se maintenir (PAC, Indemnité Compensatoire aux handicaps naturels notamment), ces aides se justifient surtout du fait que ces systèmes sont très efficaces pour contribuer à l'entretien de l'espace en **luttant contre la dynamique d'embroussaillage**. Le principal frein au maintien de ces systèmes reste la prédation. Les élevages se sont adaptés mais certains se posent la question de la conversion à d'autres espèces moins sensibles à la prédation.



Surfaces nécessaires : plusieurs dizaines d'hectares en prairies de fauche ou terres cultivables, et plusieurs dizaines d'hectares en pâturage. Les besoins précis seront à analyser en fonction du projet.

📖 Les petits ruminants laitiers et fromagers



Il existe aujourd'hui dans le Queyras deux exploitations en système caprin fromager et une en caprin laitier dont la production est destinée à une fromagerie locale. En revanche il n'y a pas d'élevage de brebis laitières. Il se trouve qu'un porteur de projet agricole souhaite s'installer en brebis laitières avec transformation fromagère à St-Véran. Ce porteur de projet est actuellement dans le parcours à l'installation. En lien avec la commune et l'AFP, il travaille sur la maîtrise foncière de son projet (achat de terres pour son

bâtiment, reprise de terres dans le cadre de l'AFP). Une étude de faisabilité de son projet basé sur la construction d'une bergerie, d'une fromagerie et de locaux de stockage va être réalisée par la Chambre d'Agriculture prochainement.

Les systèmes fromagers peuvent mettre en place un **petit atelier de quelques porcs** pour utiliser le petit lait généré par l'activité fromagère. Surface nécessaire minimale : idéalement une dizaine d'hectares de fauche et une vingtaine en parcours.

La SMA en production bovine et ovine est de 10 ha de terres ou de prés (30 ha si landes) – idem pour les caprins. Si déficit de surface en caprin, avoir **un minimum de 30 chèvres**.

Pour un élevage de brebis laitières sans transformation fromagère, il faudra avoir un effectif de brebis ainsi qu'un rendement laitier plus conséquents pour un système viable. **L'autonomie fourragère sera également un facteur important**. Il s'agira donc d'avoir un minimum de prairies de fauche pour produire ses propres fourrages (15 à 20 ha constituant un minimum) complétée par des parcours d'une surface « proratisée » au moins équivalente.

Tout comme les vaches laitières, les élevages de petits ruminants laitiers nécessitent des **charges d'investissement importants** : cheptel, bâtiments d'élevage et de stockage, tracteur et matériels de fenaison, fromagerie si transformation.

📖 L'option caprin mohair

Une installation en chèvres angora peut être envisagée. Le nombre de chèvres sera un peu plus important qu'en système laitier (prévoir **60 à 80 chèvres**). Mais bien que les articles en mohair se vendent cher, c'est un système d'élevage qui est relativement dépendant des aides annuelles pour être viable. Une base minimale de 30 ha de prés/parcours « proratisés » est ainsi indispensable. S'il y avait une surface moindre, une **possibilité** consisterait en une **diversification par une activité d'accueil en ferme** pédagogique et/ou de découverte pour laquelle un élevage de chèvres angora est particulièrement bien adapté (animaux esthétiquement agréables, ateliers de travail de la fibre...).



La production de toison peut être transformée dans le cadre d'une filière nationale de producteurs de mohair qui permet d'obtenir une large gamme de vêtements de qualité qui peut s'écouler assez facilement en saison d'hiver.

📖 L'aviculture : volailles fermières ou poules pondeuses

Il est possible de créer un **petit élevage avicole** en poules pondeuses et en volailles de chair. En volailles de chair, il y a eu pendant plusieurs années un élevage de poulets à Aiguilles qui a montré qu'une telle production était possible sur le secteur. Une personne peut raisonnablement produire jusqu'à 2 600 - 3 000 volailles par an (poulets mais aussi pintades, dindes et chapons).



Surface minimale : 0.5 ha à 1 ha de parcours clôturés – Implantation de poulaillers fixes et mobiles suffisamment isolés et solides pour supporter les cumuls de neige. Pour mémoire : en surface extérieure, prévoir un minimum de 4 m²/poulet en mode AB.

Toute l'alimentation des volailles est achetée ce qui génère des **charges opérationnelles significatives**. D'ordinaire, les poussins sont achetés à 1 jour et sont installés en poussinière chauffée à leur arrivée sur l'exploitation.

Il conviendra de confirmer si l'achat des poussins à 1 jour est possible notamment en période hivernale. L'autre option est de s'approvisionner en volailles « repoussées » qui ont déjà quelques semaines et qui sont donc moins vulnérables. Mais leur prix d'acquisition est largement plus important.

Il faut prévoir la construction/aménagement d'une tuerie sur site pour l'abattage et la préparation des volailles prêtes à consommer.

En poules pondeuses, la difficulté va consister à corrélérer une production constante d'œuf avec un pic de production au printemps à la saisonnalité de la consommation locale très marquée en période d'été avec la population touristique.

La SMA se base prioritairement sur un nombre minimum de 1 200 heures consacrées à l'activité avicole.

L'apiculture : une activité ancrée de longue date dans le Queyras



Il existe un certain nombre d'apiculteurs professionnels et semi-professionnels dans le Grand Briançonnais. Il est néanmoins considéré par les professionnels de la filière que **l'offre de miel est toujours déficitaire** par rapport à la demande.

De nouvelles activités apicoles sur ce territoire sont donc tout à fait envisageables d'autant qu'elles ne nécessitent pas de foncier. Le système de **transhumance des ruchers** est souvent privilégié par les apiculteurs professionnels afin de sécuriser et d'optimiser la production (lavandes, acacia, châtaigner...).

La SMA en apiculture est de 200 ruches pour bénéficier d'un statut agricole (pouvant être minoré si miel mis en pots et vendu en circuits court).

Dans une commune touristique, il est logique de s'intéresser à d'éventuelles activités d'accueil qui peuvent être proposées sur l'exploitation. Ces activités dites agritouristiques peuvent représenter un complément de revenu voire favoriser l'installation d'un conjoint/conjointe.

DES ACTIVITÉS D'ACCUEIL À LA FERME EN COMPLÉMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

📖 L'hébergement à la ferme

En gîte rural, gîte de groupe, chambre d'hôtes ou encore hébergement insolite. Il s'agit de formes d'hébergement déjà bien implantées dans le Grand Briançonnais, qu'elles soient proposées par des agriculteurs ou non.

📖 Les visites de ferme en ferme pédagogique et de découverte

Cette formule touristique implique un minimum d'infrastructure d'accueil avec une **salle aménagée**. Une visite peut durer de 1 h à une demi-journée et peut inclure des ateliers tels que la fabrication des fromages. L'agriculteur peut vendre cette prestation afin de rémunérer le temps passé et amortir les éventuels investissements qui y sont consacrés.



Ces visites peuvent favoriser largement la vente directe à la ferme puisque généralement les personnes qui viennent visiter souhaitent repartir avec les produits de la ferme. Les réseaux agritouristiques tels que Bienvenue à la ferme proposent des concepts et des cahiers des charges dédiés à ces formules d'accueil.

De plus, une telle prestation peut s'insérer parfaitement dans l'offre touristique du secteur notamment en hiver constituant une activité complémentaire au ski.

📖 La petite restauration à la ferme

Il s'agit d'ordinaire d'une collation (principaux repas) ou de goûters à la ferme. Les goûters à la ferme s'associent parfaitement à une prestation de visites de ferme.

La ferme-auberge est une **formule agritouristique plus élaborée** puisqu'il s'agit d'une véritable activité de restauration dont la particularité est que les ingrédients qui composent les plats et les menus doivent provenir majoritairement de la ferme support. Cela implique ainsi que la ferme support ait **plusieurs ateliers de production** pour satisfaire ce critère d'auto-alimentation. Il existe une possibilité de variante : traiteur à la ferme. Le concept est le même sauf que les repas proposés ne sont pas à la ferme mais chez les clients.



VOS INTERLOCUTEURS



Aurélie DUBIEN - 06 80 56 62 79
aurelie.dubien@hautes-alpes.chambagri.fr

Philippe ALLEC - 06 80 56 72 37
philippe.allec@hautes-alpes.chambagri.fr



Jean-Marie DIGUE - 06 78 47 70 15
jean-marie.digue@safer-paca.com



Xavier BLETTERIE - 04 92 46 88 20
x.bletterie@pnr-queyras.fr

